



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du lundi 6 février 2023

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

22

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

18

L'an deux mille vingt-trois, au mois de février, le sixième jour à la dix-neuvième heure,

Nombre d'absents excusés et représentés :

1

Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session extraordinaire, à la salle de Conseil municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 31 janvier 2023, sous la présidence de M. Marc JUNG, Maire.

Nombre d'absents excusés et non représentés :

2

Absents non excusés :

1

1) Urbanisme et affaires foncières

1.1) Cession à la société VIA ROC

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De donner un accord pour la cession de :

- L'actuel prolongement de la rue de la Forêt en vue d'aménagement et de future rétrocession à la commune sous réserve d'équipement conforme pour une surface de 24a97 (partie rose sur le plan joint)
- Une parcelle de 3a01 issue de la réunion des parcelles Section 18 N° 1, 2, 101/3, 102/3, 271/5 et 274/5 (partie sienne sur le plan)
- Une parcelle de 28a35, futur espace vert, issue de la réunion des parcelles Section 18 N° 1, 2, 101/3, 102/3, 271/5 et 274/5 (partie verte sur le plan)
- Une parcelle de 18a13, future voirie, issue de la réunion des parcelles Section 18 N° 1, 2, 101/3, 102/3, 271/5 et 274/5 (partie sienne sur le plan)
- Une parcelle de 6a98 et une parcelle de 19a07, issue de de la réunion des parcelles Section 18 N° 1, 2, 101/3, 102/3, 271/5 et 274/5 (partie bleue sur le plan)
- Une parcelle de 7a02 issue de la division de la parcelle Section 19 N° 27 (partie bleue-vert claire sur le plan Section 19)
- La parcelle Section 19 N° 49 pour 7a12

Le tout pour un montant payable à la signature de l'acte de **306 650 euros**.

Il est à préciser que :

- Les parcelles de 6a98 et 19a07 seront revendues par le lotisseur en terrains individuels de construction (lots du lotissement 13, 14, 46 et 47) en fin de première tranche de commercialisation.
- La société VIAROC s'engage à réaliser les travaux d'aménagement de l'espace vert collectif (plantation des arbres et aménagement des cheminements piétons) dès l'automne 2023.

- De donner un accord pour la cession au plus tard le 31/12/2023 de :

- Une parcelle de 15a29, une parcelle de 34a35 une parcelle de 55a43 et une parcelle de 38 a48 issues de de la réunion des parcelles Section 18 N° 1, 2, 101/3, 102/3, 271/5 et 274/5
- Pour un montant total de **717 750 €** payable à la vente et au plus tard le 31/12/2023.

Ces terrains correspondent à la tranche 2 de commercialisation du lotissement « La Rencontre ». Cette dernière, partie est du projet, sera commercialisée au plus tôt fin 2024 et sous réserve que la tranche 1 de commercialisation (partie ouest) soit vendue à 90% des terrains individuels à des particuliers, soit 23 terrains.

1.2) Renonciation globale au Droit de Prémption Urbain – lotissement Le Chant des Oiseaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De renoncer** de façon globale à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des 38 lots formant le lotissement « Le Chant des Oiseaux », situés section 18 et d'une contenance totale de 27458 m²,
- **De signifier** la présente délibération au demandeur, la société ALSA-TERRE DEVELOPPEMENT pour information du ou des notaires en charge des ventes des lots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 19 minutes.

Établi à Issenheim, le 7 février 2023



**Le Maire
Marc JUNG**